

L'un des outils de connaissance du territoire est la veille statistique que le Comité Départemental du Tourisme des Landes effectue en étroite collaboration avec ses partenaires tels que les offices de tourisme, le Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine au sein de l'Observatoire Régional du Tourisme et l'INSEE Aquitaine (Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

Répartition des enquêtes entre :

- L'INSEE
- Le CRTA

Les enquêtes INSEE :

Une convention est établie entre l'INSEE, le CRTA et le CDT pour la réalisation de l'enquête de fréquentation pour les hôtels et les campings. L'acceptation de cette enquête impose au CDT un engagement à ne pas questionner à nouveau les prestataires.

Les résultats sont produits à l'échelle du département et de plusieurs zones :

- pour les hôtels : zone littorale, zone thermale et zone intérieure
- pour les campings : zone littorale et zone intérieure

Une analyse plus fine (par station par exemple) ne peut être réalisée par l'INSEE, car elle ne serait pas représentative.

Les résultats de ces enquêtes: l'information est disponible auprès du CDT qui intègre les données dans un tableau de bord de suivi des activités en hôtellerie et en hôtellerie de plein air, selon les différentes zones.

Les enquêtes du CRTA

En partenariat avec le CDT, le CRTA assure la mise en place d'une enquête de fréquentation saisonnière des hébergements suivants : des meublés labellisés Gîtes de France (GIT), des meublés labellisés Clévacances (MEU), des meublés classés mais non labellisés (MOT), des chambres d'hôtes labellisées Gîtes de France, Clévacances ou Fleur de Soleil (CHO), des résidences de tourisme (RET) et des villages de vacances (VIV).

Si le nombre de réponses est suffisant les résultats sont produits à plusieurs échelles :

- Départementale
- Zones infra-régionales*

Si le nombre de réponses n'est pas suffisant, aucun résultat n'est disponible.

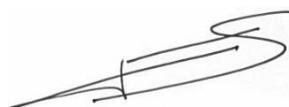
Les résultats de cette enquête : si l'enquête a généré des données (nombre de réponse suffisant), l'information est disponible au CDT à l'échelle départementale ou/et à l'échelle des zones infra-régionales.

En coopération avec les offices de tourisme, le CDT travaille sur la mise en place d'un baromètre local en tenant compte du contexte précité.

* Les zones infra-régionales sont des micro-zones représentant un ensemble de communes ou de communautés de communes. Il s'agit de territoires pertinents d'analyse (le nombre de structures d'hébergement est suffisant pour une analyse de la fréquentation du territoire) qui se rapprochent, dans certains cas, des territoires de compétences d'organismes touristiques. Si le nombre de réponses est suffisant, des données de fréquentation peuvent être produites à l'échelle de ce territoire. Ces territoires bénéficient également de chiffres INSEE sur la fréquentation des hôtels et des campings.

Date : le 19 janvier 2018

Sandy CAUSSE
Directrice du CDT



COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES LANDES

4 avenue Aristide Briand - BP 407 - 40012 MONT-DE-MARSAN cedex

Tél : 05 58 06 89 89 - e-mail : contact@cdt40.com - www.tourismelandes.com

Organisme agréé pour effectuer les visites de classement des meublés de tourisme